Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL A	N° de Convention : 33560
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogiques ensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinaires	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la F met à disposition de l'élève : WALLAERT VITAL SAMU domicilié :	
Les matériels pédagogiques individuel adaptés suivant : - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sous le - Casque micro, référence :H140D immatriculé sous l	
Valeur globale du matériel prêté 842 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents	à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et est re	évisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similai	l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état ire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4 :	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant u	veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a

Article 5:

La souscription d'une assurance contractée par les représentants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.

matériel prêté. Il est rappelé que, conformément à l'article 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de l'utilisateur sera engagé en cas de perte, vol ou dégradation autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.

lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le

$\overline{}$	rti		()	

Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.

A SAINT DENIS le 05-02-2015

Pour le Rectorat: NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1 / 1

Livré le: